



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°  
**1**

## **REGLEMENT DU CIRCUIT JEUNES LIGUE GRAND EST**

<b>INDICE DE REVISION</b>	<b>DATE D'APPLICATION</b>	<b>OBJET DE LA REVISION</b>
Z		Projet
A	01/09/2016	Saison 2016/2017
B		
C		
D		
E		
F		
G		
H		
I		

### **REDACTEURS**

Benoit LAURENT Responsable de la CRJ

### **DESTINATAIRES**

Membres du CD de la LGEBaD, les CODEP de la LGEBaD, les clubs participants



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°  
**2**

## **SOMMAIRE**

<b>1. OBJET.....</b>	<b>3</b>
<b>2. DOMAINE D'APPLICATION.....</b>	<b>3</b>
<b>3. REFERENCES.....</b>	<b>3</b>
<b>4. DEFINITIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>5. LISTE DES ANNEXES.....</b>	<b>4</b>
<b>6. DESCRIPTION DETAILLEE</b>	
<b>ART. 1 PARTICIPATION.....</b>	<b>7</b>
<b>ART. 2 INSCRIPTIONS.....</b>	<b>8</b>
<b>ART. 3 TABLEAUX.....</b>	<b>9</b>
<b>ART. 4 CONFECTION DES POULES.....</b>	<b>9</b>
<b>ART. 5 CLASSEMENTS.....</b>	<b>11</b>
<b>ART. 6 CONVOCATIONS.....</b>	<b>12</b>
<b>ART. 7 FORFAITS.....</b>	<b>12</b>
<b>ART. 8 AUTORITE.....</b>	<b>13</b>
<b>ART. 9 TENUE.....</b>	<b>13</b>
<b>ART. 10 SCORER.....</b>	<b>13</b>
<b>ART. 11 RECIDIVES.....</b>	<b>14</b>
<b>ART. 12 QUALIFICATION POUR LES FINALES DEPARTEMENTALES ...</b>	<b>14</b>



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**

Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

**3**

## **1. OBJET**

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doit se dérouler le Circuit jeunes dans les différents comités départementaux de la ligue Grand Est de Badminton.

Il précise les modalités d'inscription, de participation et de qualification aux finales départementales.

Il est complété par des annexes dans lesquels chaque comité rédige ses propres spécificités (tarifs d'inscription, volants, dates limites d'inscription...) mais également s'il le souhaite des amendements et des dérogations afin de l'adapter aux habitudes et/ou contraintes locales (nombre de journées, nombre de qualifiés pour les finales départementales, ...).

## **2. DOMAINE D'APPLICATION**

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

## **3. REFERENCES**

Guide du Badminton : Principes sportifs.

Guide du Badminton : Règlement Général des Compétitions.

Guide du Badminton : Tenues vestimentaires et publicités.

Guide du Badminton : Statut des joueurs.

## **4. DEFINITIONS**

**CJ** : Circuit Jeune.

**CODEP** : Comité Départemental.

**CDJ** : Commission Départementale Jeunes.

**CRA** : Commission Régionale d'Arbitrage de la région Grand-Est.

**CRJ** : Commission Régionale Jeunes.

**ICD** : Le Championnat Interclubs Départemental.

**ICR** : Le Championnat Interclubs de la région Grand-Est.

**ICN** : Le Championnat Interclubs national.

**InterCodep** : Championnat Grand Est des Comités Départementaux JEUNES de Badminton.

**LGEBaD** : Ligue Grand Est de Badminton

**TIJ** : Trophées Interrégionaux Jeunes.

**TNJ** : Trophées Nationaux Jeunes.

**RGC** : Règlement Général des Compétitions



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

**4**

## **5. LISTE DES ANNEXES**

- Annexe 1:** Règles particulières du CODEP 08
- Annexe 2:** Règles particulières des CODEP 10/52
- Annexe 3:** Règles particulières du CODEP 51
- Annexe 4:** Règles particulières du CODEP 54
- Annexe 5:** Règles particulières du CODEP 55
- Annexe 6:** Règles particulières du CODEP 57
- Annexe 7:** Règles particulières du CODEP 67
- Annexe 8:** Règles particulières du CODEP 68
- Annexe 9:** Règles particulières du CODEP 88

## **6. DESCRIPTION DETAILLEE**

### **Organisation détaillée :**

Le Circuit Jeunes est une compétition officielle régie par le LGEBaD qui, à l'issue de plusieurs étapes, attribue des titres départementaux aux vainqueurs des finales de simple pour les catégories MiniBaD, de simple et de double dans les catégories poussins, benjamins, minimes et cadets.

### **La compétition se déroule en 2 phases :**

1. Pour toutes les catégories hors MiniBaD, une phase dite de classement qui se déroule sur 7 week-ends et qui comporte 4 étapes de « simple » et 3 étapes de « double ». Pour le MiniBaD, seules 3 étapes de simple seront organisées et réparties sur 3 des 7 étapes précédemment citées.
2. Une phase de finales départementales qui regroupe dans chaque CODEP et dans chaque catégorie les X premiers joueurs du classement à l'issue des étapes de simple et les X premières paires du classement à l'issue des étapes de double (hors MiniBaD pour le double). Le nombre de joueurs qualifiés est défini dans l'Article 16 du présent règlement.



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

**5**

La gestion du circuit jeunes est confiée par la LGEBaD à la CRJ. Celle-ci, en liaison avec les différents CODEP, a nommé les responsables suivants:

**Pour le CODEP 08**

**Pour les CODEP 10/52**

Benoît DARBOURET  
Tèl. : 06 83 79 42 2  
Email : [benoit.darbouret@gmail.com](mailto:benoit.darbouret@gmail.com)

**Pour le CODEP 51**

**Pour le CODEP 54**

**Pour le CODEP 55**



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

**6**

**Pour le CODEP 57**

**Pour le CODEP 67**

Séverine SCHOTTER  
Tél. : 06 71 39 02 52

Email : [codep67.sschotter@gmail.com](mailto:codep67.sschotter@gmail.com)

**Pour le CODEP68**

Benoit LAURENT  
Tél. : 06 84 51 01 24

Email : [responsable.cj68@gmail.com](mailto:responsable.cj68@gmail.com)

**Pour le CODEP 88**

**Pour la LGEBaD**

Responsable de la Commission Régionale Jeunes compétitions

Benoit LAURENT  
Tél. : 06 84 51 01 24

Email : [crj@badmintongrandest.com](mailto:crj@badmintongrandest.com)



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**

Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

7

## **ART. 1 PARTICIPATION**

Le Circuit jeunes est une compétition officielle de niveau « Promotion ».

Pour rappel, au sein de la LGEBaD, les compétitions jeunes sont réparties en 4 niveaux :

- PROMOTION : Promoclub et CJ.
- HONNEUR : TIJ, Championnats départementaux jeunes, Interclubs jeunes départementaux, InterCodep.
- EXCELLENCE : Top Elite Régional, Championnat Grand Est jeunes, Interclubs jeunes régional.
- ELITE : Championnat France des Comités, TNJ, Championnat de France jeunes.

Le Circuit jeunes est ouvert aux jeunes joueurs de la LGEBaD licenciés à la FFBaD, et aux scolaires titulaires d'une licence UNSS.

Sont exclus de la compétition :

- tout jeune faisant parti d'un Pôle Espoir.
- tout jeune faisant parti d'un Pôle France.
- tout jeune évoluant dans une compétition de niveau « Elite ».
- tout jeune évoluant dans une compétition de niveau « Excellence » sauf si le jeune est inscrit dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne au CJ.
- tout jeune participant à l'ICN.
- tout jeune participant à l'ICR.
- tout jeune participant à l'ICD.



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

**8**

## **ART. 2 INSCRIPTIONS**

Les responsables jeunes de chaque club devront inscrire leurs joueurs par l'intermédiaire du portail <http://www.badnet.org> via le compte badnet du club.

Le logiciel badnet sera utilisé lors de chaque journée pour la confection des tableaux et la diffusion des classements.

Seuls les joueurs possédants une licence en règle auprès de la FFBA D le jour de l'inscription pourront être inscrits.

Un joueur pourra être inscrit dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne, mais jamais l'inverse. La catégorie d'inscription peut, en revanche, être différente en simple et en double.

Ex : Un joueur poussin pourra s'inscrire en simple benjamin et en double poussin mais ce choix sera définitif pour le restant du circuit jeune.

Il est possible d'inscrire un joueur en cours de saison sans qu'il ait participé aux étapes précédentes. Il commence alors avec « 0 point » au classement.

De plus, si le joueur a manqué plus de 2 étapes, il ne pourra pas être qualifié pour les finales départementales.

Pour le simple, une seule inscription en début de saison suffit, le joueur étant considéré après comme participant à l'ensemble des étapes de simple suivantes.

Dans le cas du double, les paires devront être inscrites avant chaque étape via badnet.

Des joueurs sans partenaire peuvent être inscrits en « recherche partenaire » et un tirage au sort une fois les inscriptions closes associera ces joueurs selon leurs catégories.

L'inscription d'un joueur sera validée définitivement une fois les frais d'inscriptions payés auprès du CODEP dont il dépend.

Les frais d'inscriptions par joueur sont définis par chaque CODEP dans les annexes.





### **ART. 3 TABLEAUX**

La compétition comprend 10 tableaux : MiniBaD, poussins, benjamins, minimes et cadets en simple dames, en simple hommes et 8 tableaux : poussins, benjamins, minimes et cadets en double dames et en double hommes. Les catégories d'âge sont celles définies par la FFBaD (Guide du Badminton – Statuts des joueurs).

Il faut un minimum de 4 joueurs/paires par tableau pour que le tableau soit joué.

### **ART. 4 CONFECTION DES POULES**

En dehors des finales, chaque étape se déroule en poules de 3 joueurs/paires en général, parfois de 4 selon le nombre de joueurs inscrits dans chaque catégorie (exceptionnellement 5 dans le cas d'une poule unique).

Les poules sont confectionnées à partir du classement individuel des joueurs à l'issue de chaque étape et selon la procédure suivante :

#### **Niveau de jeu**

Il existe 3 niveaux de jeu : **Niveau 1** contenant **les poules 1 et 2**  
**Niveau 2** comprenant **les poules 3, 4, 5 et 6**  
**Niveau 3** avec le **reste des poules**

#### **Nombre de poules**

Le nombre de poules est obtenu en faisant le quotient entier du nombre de joueurs par 3.

#### **Constitution des poules**

##### **NIVEAU 1 :**

##### **Bonus + 1**

<b>Poule 1</b> 1 3 5	<b>Poule 2</b> 2 4 6
-------------------------------	-------------------------------

##### **NIVEAU 2 :**

##### **Bonus + 0,5**

<b>Poule 3</b> 7 11 15	<b>Poule 4</b> 8 12 16	<b>Poule 5</b> 9 13 17	<b>Poule 6</b> 10 14 18
---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	----------------------------------



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

**10**

**NIVEAU 3 :**

**Pas de Bonus**

<b>Poule 7</b> 19 27 35	<b>Poule 8</b> 20 28 36	<b>Poule 9</b> 21 29 37	<b>Poule 10</b> 22 30 38	<b>Poule 11</b> 23 31 39	<b>Poule 12</b> 24 32 40
<b>Poule 13</b> 25 33 41	<b>Poule 14</b> 26 34 42	<b>Poule 15</b> 43 46 49	<b>Poule 16</b> 44 47 50 52	<b>Poule 17</b> 45 48 51 53	

*Exemple avec 35 joueurs.*

Les poules se remplissent niveau après niveau en tenant compte du classement précédent et comme indiqués ci-dessus.

Les poules 1 et 2 sont d'abord remplies, puis les poules 3, 4, 5 et 6 et enfin celles du dernier niveau. Si le nombre de poules du niveau 3 est supérieure à 8, ce niveau est scindée en deux, voire 3, sur le principe suivant, d'abord les 8 premières (poules 7 à 14) sont remplies, ensuite les 16 suivantes (poules 15 à 30), et ainsi de suite.

**Attribution des points**

A l'issue d'une rencontre, les joueurs obtiennent des points en fonction de leur classement dans la poule et du niveau de jeu.

**Poule de 3 :**

**Premier** : 5 points

**Deuxième** : 3 points

**Troisième** : 2 point

**Poule de 4 :**

**Premier** : 5 points

**Deuxième** : 3 points

**Troisième** : 2 point

**Quatrième** : 1 point

**Poule de 5 :**

**Premier** : 5 points

**Deuxième** : 3 points

**Troisième** : 2 points

**Quatrième** : 1 point

**Cinquième** : 0 point



A l'issue de chaque étape, un bonus est attribué à chaque joueur des poules de niveau 1 et 2.

### **Attribution des bonus**

- Niveau 1** : 1 point supplémentaires  
**Niveau 2** : 0,5 point supplémentaire  
**Niveau 3** : Pas de point supplémentaire

Dans le cas des étapes de double, les paires pouvant être modifiées d'une étape à l'autre, c'est la moyenne des points individuels issue du classement de l'étape de double précédente de chacun des joueurs de la paire qui permettra de déterminer le classement nécessaire à la confection des poules.

Lors de la première étape (1<sup>ière</sup> étape de simple et 1<sup>ière</sup> étape de double) ce classement sera établi grâce au classement permanent par point (CPPP) pour chaque catégorie. Dans le cas du double, la valeur d'une paire est représentée par la moyenne du CPPP de chaque joueur.

Chaque CODEP, via les annexes peut décider de déroger à ce format pour privilégier les poules de 4 joueurs/paires au lieu des poules de 3 préconisées par le règlement. Il devra alors décrire la manière dont sont faites les poules et le système d'attribution des points (niveaux, bonus, etc...). De plus, l'outil badnet étant configuré pour générer des poules de 3 en priorité dans la stricte application du règlement, les CODEP ayant fait le choix des poules de 4 devront faire les actions manuellement dans badnet et ne pourront pas utiliser l'automatisation des tâches. Le calcul automatique du classement des joueurs pourra également être impacté.

## **ART. 5 CLASSEMENTS**

A l'issue de chaque journée, les joueurs seront classés suivant les points acquis en fonction de l'article 4. Un classement individuel de simple et un classement individuel de double sera établi à l'issue, selon le type d'étape jouée.

Les points acquis lors de la « Journée 2 » de la discipline jouée (simple ou double) seront additionnés à ceux acquis lors de la « Journée 1 » de la même discipline, et ainsi de suite. Idem pour le nombre de victoires, différence de sets et différence de points.

Lors du classement après chaque journée, afin d'éviter de donner un avantage aux joueurs d'une poule de 4 par rapport à ceux d'une poule de 3, les victoires, sets et points qui seront pris en compte pour les joueurs d'une poule de 4, seront ceux des deux meilleurs matchs. Le plus mauvais match de la journée n'étant pas retenu.

En cas d'égalité ils seront départagés dans l'ordre :

- a) par le nombre de victoires,
- b) si l'égalité persiste, ils seront départagés par la différence de sets,
- c) si l'égalité persiste, ils seront départagés par la différence de points,
- d) si l'égalité persiste, ils seront départagés par l'âge, l'avantage allant au plus jeune.



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

**12**

## **ART. 6 CONVOCATIONS**

Chaque responsable de CODEP diffusera les convocations aux responsables jeunes des clubs qui seront responsables de leur diffusion auprès des jeunes.

L'heure de convocation devra être strictement respectée. Un joueur en retard de plus de 10 minutes par rapport à son heure de convocation sera déclaré « absent » et ne pourra pas participer à l'étape. Le Juge-Arbitre pourra toutefois décider d'accepter le joueur à participer si son retard n'a pas d'impact sur le déroulement normal de la compétition.

Dans le cas du double, le partenaire du joueur absent ne pourra pas non plus participer à l'étape, sauf si un joueur « libre » dans la même catégorie se trouve dans la salle et accepte de s'associer à lui.

Le joueur déclaré « absent » marquera 0 point pour cette étape et ce quel que soit sa hiérarchie dans le classement général du CJ. Dans le cas d'un joueur qui ne s'est pas présenté du tout à l'étape, le joueur sera déclaré « forfait » et devra se reporter à l'article 6 du présent règlement.

Son partenaire dans le cas du double (s'il n'a pas trouvé de remplaçant) marquera également 0 point mais ne sera pas déclaré « forfait » s'il était bien présent et n'aura donc aucun justificatif à fournir.

Aucun joueur ne pourra recevoir de point pour une étape, s'il n'a pas participé à cette étape, et cela quel qu'en soit le motif.

## **ART. 7 FORFAITS**

Les clubs ou parents doivent communiquer par mail ou téléphone les forfaits de leurs joueurs au responsable de leur CODEP le plus tôt possible. Chaque CODEP définira dans ces convocations les délais à respecter.

Au-delà de ces délais, toute absence devra être justifiée conformément aux procédures du RGC (Règlement Général des Compétitions). Dans le cas contraire, outre la sanction retenue par la CRA, le joueur ne pourra plus prétendre à une qualification aux finales du CJ.



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

**13**

## **ART. 8 AUTORITE**

La compétition est régie par les règlements de la FFBaD en vigueur. Elle est placée à chaque étape et durant les finales, sous l'autorité d'un juge-arbitre approuvé par la Commission Régionale d'Arbitrage.

Les matchs sont auto arbitrés et scorés, mais peuvent être arbitrés par des Officiels si le juge-arbitre le décide.

Qu'ils soient arbitrés ou non, toute intervention extérieure est interdite en dehors des arrêts de jeu autorisés, à 11 points et entre les sets (deux personnes maximum par joueurs).

En particulier, les entraîneurs, spectateurs et parents ne doivent pas s'immiscer dans les matchs en cours, même en cas de différents entre les joueurs.

Seul le juge-arbitre pourra intervenir. Il pourra exclure du plateau sportif, voire de la salle toute personne qui aura eu un comportement non conforme au règlement ou qui refusera de s'y conformer.

## **ART. 9 TENUE**

Une tenue réglementaire est demandée, la règle étant dictée par le Guide du Badminton – Principes sportifs – Tenues vestimentaires et publicités.

Il appartient au juge-arbitre seul de décider si une tenue est correcte ou non. Cependant, conformément à cette circulaire, tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, Codep ou Club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisée.

Les clubs devront informer leurs joueurs de ce point du règlement. Le joueur ne se présentant pas en tenue sportive (ex : jeans, pantalon) ne pourra pas participer à la compétition et ne marquera pas de point sur l'étape en question. En cas de récidive, outre le fait que le joueur ne pourra pas participer à l'étape concernée, le joueur pourra également être exclu définitivement du CJ.

## **ART. 10 SCORER**

Les joueurs devront obligatoirement scorer au moins un match chaque journée, y compris lors des finales sauf lorsqu'ils sont dans une poule de 4.

Dans une poule de 3, chaque joueur ne participant qu'à 2 matchs, chaque joueur scamera le match qu'il ne joue pas. Le scoring est obligatoire. Un joueur pourra éventuellement se faire remplacer pour cette activité. Il lui incombera de trouver un remplaçant et de le signaler au juge-arbitre.

Dans les poules de 4, le juge-arbitre pourra demander à des joueurs au repos de scorer, faire appel à des arbitres officiels ou encore laisser les joueurs compter eux-mêmes les points.



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

**14**

## **ART. 11 RECIDIVES**

En cas de manquements répétés aux différents points de règlement pré-cités (retard, forfait, tenue, refus et/ou oubli de scorer), un joueur pourra être exclu définitivement du CJ.

## **ART. 12 QUALIFICATION POUR LES FINALES DEPARTEMENTALES**

Les joueurs qui n'auront pas participé à au moins 5 journées (toutes disciplines confondues) ne seront pas qualifiables pour les finales départementales (ni en simple, ni en double).

Les joueurs seront informés par leur CODEP respectifs du nombre de joueurs sélectionnés pour les finales de simple et de double lors de la publication des classements de l' « Etape 3 ».

### Finale de simple :

A l'issue de la dernière étape de simple, les responsables des circuits jeunes de chaque CODEP publieront la liste des qualifiés en simple dans chaque catégorie ainsi qu'un certain nombre de remplaçants. Ces remplaçants seront les joueurs qui suivent immédiatement et de manière consécutive dans le classement, les joueurs qualifiés. En cas de forfait d'un joueur qualifié, c'est le 1er joueur désigné – par rapport au classement - en tant que remplaçant, qui prendra sa place.

### Finale de double :

La liste des paires qualifiées ne pourra être publiée qu'une fois que les responsables jeunes des clubs auront inscrits leurs paires via l'outil badnet à la finale départementale. Un classement des paires sera établi dans chaque catégorie selon la moyenne des points de chaque paire d'après le classement individuel de double.

Les finales de simple et de double se joueront en poule avec de préférence 2 sortants. Puis en élimination directe à l'issue des phases de poule.

Le vainqueur de la finale sera désigné Vainqueur du CJ, le finaliste 2<sup>ième</sup> du CJ. Une petite finale sera jouée afin de désigner le 3<sup>ième</sup> de la compétition.

Les finales départementales auront lieu de préférence en double le samedi et en simple le dimanche.



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

**15**

**Annexe 1: Règles particulières du CODEP 08**



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°  
**16**

## **Annexe 2: Règles particulières des CODEP 10/52**

### **Article 1 : Catégories**

Le CODEP 10-52 organise chaque saison le Circuit Jeune et Vétéran (CJ&V) ouvert aux catégories poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors et vétérans. Tous les joueurs doivent être en possession de leur licence compétition qu'ils devront présenter à chaque tournoi. Des joueurs de départements autres que l'Aube et la Haute-Marne peuvent participer dans la limite des places disponibles.

### **Article 2 : Surclassement**

Les mini-bad, poussins, benjamins ou minimes peuvent jouer dans une catégorie d'âge supérieure mais en cas d'exagération, le comité 10-52 pourra limiter arbitrairement le nombre de joueurs surclassés autorisés à participer aux étapes du CJ&V.

### **Article 3 : Organisation générale**

#### **Article 3.1. : Infrastructure**

L'organisation d'une étape du CJ&V nécessitera une infrastructure d'un minimum de cinq terrains.

#### **Article 3.2. : Candidatures et conditions d'attribution**

Pour faciliter, la coordination entre toutes les épreuves du CJ&V, les organisateurs doivent faire acte de candidature auprès du comité 10-52, à réception du calendrier départemental du CODEP 10-52, et à une date réservée dans celui-ci. Les candidatures doivent parvenir trois mois avant la date de l'événement afin que le CODEP puisse faire la demande d'autorisation de tournoi dans le délai légal avant la date de la compétition.

Le comité 10-52 choisira les candidatures retenues en s'efforçant de concilier les principes suivants :

- ne pas attribuer toujours les CJ&V aux mêmes clubs (priorités aux clubs qui n'ont pas organisé d'étapes l'année précédente) ;
- choisir des lieux en respectant l'équité de déplacement des joueurs ;
- favoriser les clubs qui ont un SOC ;
- favoriser les gymnases ayant une structure d'accueil satisfaisante (éclairage, douches, sanitaires, chauffage, tribunes)

La fiche de candidature est disponible en annexe de ce présent règlement.





### **Article 3.3.: Répartition des tâches**

#### Le CODEP 10-52 aura pour mission de :

- désigner le club organisateur des étapes du CJ&V
- déclarer le tournoi au plus tard 3 mois avant la date de l'événement
- faire la déclaration label éco-bad en partenariat avec le club organisateur
- lancer les inscriptions dans les clubs
- désigner le/les juge(s) arbitre(s)
- valider le fichier de la compétition
- diffuser les convocations sur le site [codep1052.fr](http://codep1052.fr)
- reverser la dotation au club organisateur selon « barème étoiles label FFbad » :
  - ◆ 1 étoile FFbad : 200€
  - ◆ 2 étoiles FFbad : 250€
  - ◆ 3 étoiles FFbad : 350€
  - ◆ 4 étoiles FFbad : 400€
- remettre les trophées « challenge club » et « challenge joueurs »
- diffuser les résultats sous 3 jours

#### Le club organisateur aura pour mission de :

- réserver le gymnase
- choisir la formule du CJ&V (seulement le dimanche ou samedi et dimanche, double mixte et/ou double pour les vétérans)
- réceptionner les inscriptions
- constituer les tableaux
- diffuser les convocations aux clubs
- installer la salle et le plateau
- gérer la table de marque (matériel informatique, sono) : 2 personnes dont 1 SOC\*
- acheter et de remettre les récompenses
- mettre à disposition une buvette
- mettre à disposition un stand (facultatif)
- convier des arbitres (facultatif)



#### **Article 4 : Montant et modalités des inscriptions**

Comme indiqué précédemment, la gestion des inscriptions est à la charge du club organisateur. Tout joueur non licencié à la veille de la compétition ou suspendu à la date de la compétition ne pourra participer à la compétition.

Les inscriptions devront être envoyées au responsable de l'organisation de la compétition selon la date limite définie (aucune inscription ne sera prise en compte passé la date de clôture). Ce dernier travaillera en lien direct avec les juges-arbitres pour la vérification des inscriptions, la constitution des tableaux et la réalisation de l'échéancier.

Le montant des inscriptions, fixé par le CODEP 10-52, est indiqué en annexe du présent règlement.

Les feuilles d'inscriptions illisibles ou mal renseignées ne seront pas prises en compte.

Le chèque de règlement devra être adressé à l'ordre du CODEP 10-52, et sera donné le jour de la compétition. Aucune inscription ne sera remboursée en cas de forfait après la date du tirage au sort.

Le club organisateur doit renvoyer le fichier de la compétition dans les quarante-huit heures après la date de clôture des inscriptions à la CRJ.

#### **Article 5 : Les récompenses**

À chaque étape, les récompenses seront offertes par le club organisateur qui recevra une dotation de la part du comité 10-52 telle que définie en partie 3.1.3.3 du présent règlement.

Le montant des inscriptions perçues par le comité 10-52 servira à payer les dotations des clubs et les frais de gestion et d'administration (dont la prise en charge des frais du juge-arbitre).

#### **Article 6 : Le « challenge club »**

Le « challenge club » permet de récompenser le club qui aura obtenu les meilleurs résultats lors des différentes étapes du CJ&V et qui aura été le plus assidu. Chaque joueur participant à une demi-finale ou une finale recevra un nombre de points défini comme suit pour le compte de son club :

	Vainqueur	Finaliste	Demi-finaliste
Simple	3 points	2 points	1 point
Double s	3 points / joueur	2 points / joueur	1 point / joueur

Par ailleurs, tout club qui aura participé à l'ensemble des étapes du CJ&V se verra attribuer un bonus d'assiduité de 30 points.

Le club ayant obtenu le plus de points à la fin des étapes du CJ&V se verra remettre une récompense.



### **Article 7 : Le « challenge joueurs »**

Le « challenge joueurs » permet de récompenser les joueurs et joueuses de chaque catégorie qui auront obtenus les meilleurs résultats lors des différentes étapes du CJ&V et qui auront été les plus assidus. Chaque joueur participant à une demi-finale ou une finale recevra un nombre de points défini comme suit :

	Vainqueur	Finaliste	Demi-finaliste
Simple	3 points	2 points	1 point
Doubles	3 points / joueur	2 points / joueur	1 point / joueur

### **Article 9 : Convocations**

Les convocations seront communiquées par voie électronique auprès de tous les clubs par le club organisateur, au plus tard cinq jours avant le début de la compétition. Elles seront également disponibles sur le site du CODEP et accompagnées d'un plan d'accès au gymnase.

### **Article 10 : Horaires**

Le Circuit Jeune et Vétérant (CJ&V) peut se disputer sur une journée ou un week-end en fonction du nombre d'inscrits et des différents tableaux. Dans la mesure du possible les organisateurs vont essayer de vous proposer les tableaux complets dans la même journée, dans la plage horaire de neuf heures à dix-neuf heures, remise des récompenses incluses.

### **Article 11 : Accompagnateurs**

Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur formellement nommé par le club lors des inscriptions.

### **Article 12 : Volants**

Les volants seront à la charge des joueurs à l'exception des finales pour lesquelles des volants seront fournis par le comité départemental Aube - Haute-Marne.

Pour les joueurs non-classés, le volant officiel est le volant plastique Yonex Mavis 370. Si un des deux joueurs souhaitent jouer en plumes, le match doit se jouer en plumes.

Pour les joueurs classés, des volants plumes homologués par la FFBaD doivent être utilisés, conformément au Règlement Général des Compétitions. Si les deux joueurs sont d'accord pour utiliser des volants non homologués, la rencontre peut se jouer.

### **Article 13 : Arbitrage**

L'arbitrage pendant la compétition est laissé à l'initiative de l'organisateur : auto-arbitrage, arbitrage par perdants, arbitrage par arbitres officiels, etc...

Il est souhaitable que sur les étapes un arbitre officiel soit présent.

Les joueurs doivent avoir des notions d'arbitrage et pourront être amenés à compter les points dans une catégorie inférieure à la leur à la demande du juge-arbitre ou du SOC organisateur.

### **Article 14 : Tenue vestimentaire**

Les joueurs doivent respecter les règles générales de la FFBaD, en particulier en ce qui concerne la tenue vestimentaire et la publicité.



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

**20**

### **Article 15 : Résultats**

Le juge-arbitre fait parvenir à la LGE BaD au maximum quarante-huit heures après la fin de la compétition :

- le fichier BadPlus ou Badnet (avec le fichier dbf ou excel) de l'étape par courriel avec copie jointe au président de la CRJ ;
- le rapport du juge-arbitre par courrier ou courriel à la commission régionale d'arbitrage de la LGE BaD.

### **Article 16 : Règlement**

La catégorie poussin devra jouer sur des terrains conformes au règlement fédéral.

Les clubs participants s'engagent à respecter et à faire respecter le présent règlement.

Le comité départemental se réserve le droit d'y apporter des modifications en cours d'année en cas de nécessité.

### **Article 17 : Comptage des points**

Dans toutes les catégories, les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.

Toute modification fédérale du système de comptage de points sera automatiquement mise en place pour le CJ.

### **Article 18 : Réclamation**

En cas de réclamation, adresser un courrier à la CRJ, dans les soixante-douze heures après la fin de l'épreuve. Cette réclamation doit être formulée par l'accompagnateur.

### **Article 19 : Forfaits**

Le règlement général de la LGE BaD concernant les forfaits sera appliqué pour le CJ&V.



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

**21**

**Annexe 3: Règles particulières du CODEP 51**



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

**22**

**Annexe 4: Règles particulières du CODEP 54**



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

**23**

**Annexe 5: Règles particulières du CODEP 55**



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

**24**

**Annexe 6: Règles particulières du CODEP 57**





**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

**25**

## **Annexe 7: Règles particulières du CODEP 67**

**Sous-Annexe 1 : Tirage au sort des finales départementales.**

**Sous-Annexe 2 : Cahier des charges pour le club organisateur**

**Sous-Annexe 3 : Les accompagnateurs de terrains au circuit jeune**

### **Art. 67 - 1 : Particularité CODEP 67**

Le nombre de joueurs participants au circuit dans le département 67 étant très important, le CODEP 67 scinde le département en 2 zones de compétitions : Nord et Sud. Les clubs appartenant à telle ou telle zone seront déterminées par le responsable en fonction du nombre d'inscrits par club et d'après les chiffres de l'année précédente.

Un club sera toujours considéré en entier dans zone et ne pourra donc pas avoir un joueur X dans une zone et un joueur Y dans l'autre, sauf si l'un des tableaux n'existe que dans l'une des zones, en raison du faible nombre d'inscrits dans celui-ci.

### **Art. 67 - 2 : Inscriptions**

Les frais d'inscriptions par joueur s'élèvent à :

Poussins, benjamins, minimes et cadets : 25€ pour le circuit jeune 67.

Mini-bad : 12€ pour le circuit jeune 67

Chaque inscription devra être obligatoirement accompagnée des coordonnées d'un responsable (clubs, établissements scolaires ou parents pour les inscriptions individuelles).

Un joueur devra être inscrit au plus tard **15** jours avant la première étape à laquelle il doit participer. Dans le cas du double, les paires devront être inscrites **15** jours avant chaque étape via badnet. Une dérogation pourra être acceptée en particulier pour l'étape 1 où le responsable de la CDJ67 pourra accepter un délai plus court sur justification pertinente du club.

### **Art. 67 – 3 : Dérogation aux limites de participations**

1) A partir de la catégorie minime, un joueur peut participer aux ICD.

2) Un jeune 1<sup>ère</sup> année dans sa catégorie d'âge pourra évoluer dans une compétition de niveau « Excellence » sans être surclassé en CJ.

3) Un joueur classé D7 à la date de son inscription au CJ, ne pourra évoluer au CJ que dans la catégorie supérieure (exemple : un minime D7 devra participer en cadet).



#### **Art. 67 -4 : Tableaux**

Si l'un des tableaux n'est pas suffisamment représenté dans l'une des zones, il sera possible de le regrouper avec celui de l'autre zone. Un joueur (issu d'un tableau de simple ayant moins de 3 inscrits ou sans partenaire en double) préférant concourir dans l'autre zone, pourra le faire, mais ceci pour toute la durée de la compétition, et avec l'accord du responsable départemental. Il faut compter un minimum de 3 joueurs par tableau.

#### **Art. 67 -5 : Carnet du circuit jeunes**

Chaque joueur recevra, lors de sa première participation à une étape, de la part du CODEP 67, un carnet de suivi et d'explications sur la compétition. Ce carnet servira de feuille de présence et devra impérativement être signé par le(s) juge(s)-arbitre(s) de chaque étape avant de quitter la salle à la fin de la compétition.

#### **Art. 67 -6 : Forfaits**

Les clubs doivent communiquer par mail ou téléphone les forfaits de leurs joueurs au responsable du département concerné le plus tôt possible et au plus tard :

- le vendredi précédent l'étape, avant midi pour les étapes de simples ou de doubles.

Si les délais sont respectés, ces forfaits annoncés ne seront pas sanctionnés et ne nécessiteront pas de justificatif.

Au-delà de ce délai, toute absence devra être justifiée conformément aux procédures du RGC (Règlement Général des Compétitions). Dans le cas contraire, le joueur sera sanctionné par 1 point puni, éliminatoire pour la phase finale.

#### **Art. 67 -7 : Volants**

Tous les volants seront fournis par le CODEP67. La phase finale (départementale) se jouera uniquement avec des volants en plumes, fournis par le CODEP 67.

Pour les autres étapes, la gestion « volants » sera la suivante :

Les poules 1 et 2 des tableaux minibads, poussins, benjamins, minimes et cadets utiliseront des volants en plumes. Toutes les autres poules de tous les tableaux se joueront en volants en plastique bout liège, sauf accord entre les joueurs pour utiliser un volant en plume. Dans ce dernier cas, les volants seront à charge des joueurs à part égale.

#### **Art. 67 -8 : Qualification pour les finales départementales**

Finales de simple :

Le nombre de qualifiés par tableau, sera calculé en tenant compte du nombre de joueurs inscrits lors de l' « Etape 3 ». Ainsi un minimum de 6 ou 12 joueurs seront sélectionnés pour chaque zone suivant le nombre de joueurs inscrits par tableau. 6 si le nombre de joueurs dans un tableau est inférieur à 50 et 12 si le nombre de joueurs est de 50 ou plus. La Commission Départementale Jeunes se laisse le droit d'adapter le nombre de qualifiés pour une meilleure organisation des finales.

Pour le CODEP67 : La répartition des joueurs qualifiés entre les zones Nord et Sud, sera calculée au prorata du nombre d'inscrits dans chaque tableau de chaque zone. Cependant, le nombre minimum de joueurs sélectionnés dans un tableau pour une zone sera de 2. Des aménagements seront possibles par dérogation préalable soumise à l'acceptation de la CDJ.



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

27

Les joueurs seront informés lors de la publication des classements de l' « Etape 3 », du nombre de joueurs sélectionnés par département, zone et tableau pour les finales. A l'issue de la dernière étape, le responsable du circuit jeunes du CODEP 67 publiera la liste des qualifiés en simple dans chaque tableau ainsi qu'un certain nombre de remplaçants. Ces remplaçants seront les joueurs qui suivent immédiatement et de manière consécutive dans le classement, les joueurs qualifiés. En cas de forfait d'un joueur qualifié, c'est le 1er joueur désigné – par rapport au classement - en tant que remplaçant, qui prendra sa place.

#### Finales de double :

Le nombre de qualifiés se fera en utilisant le même principe que pour le simple et les 6 ou 12 joueurs sélectionnés se transformeront en 3 ou 6 paires. Cependant, la liste des paires qualifiées ne pourra être publiée qu'une fois que les responsables jeunes des clubs auront inscrits leurs paires via l'outil badnet à la finale départementale. Un classement des paires sera établi dans chaque catégorie selon la moyenne des points de chaque paire d'après le classement individuel de double. Les 6 paires ayant la meilleure moyenne seront qualifiées pour la finale, les paires classées 7 et 8 seront désignées remplaçantes. Dans le cas où seules 3 paires sont qualifiées, il y aura tout de même une finale départementale dans la catégorie en question.

*Le classement départemental (simple ou double) à l'issue de la finale sera établi comme suit :*

*1er = Champion Départemental du Circuit Jeune 67 (Médaille d'Or)*

*2ème = Vice-Champion Départemental du Circuit Jeune 67 (Médaille d'Argent)*

*3ème = Troisième du Circuit Jeune 67 (Médaille de Bronze)*

#### **Art. 67 -9 : Organisation des finales départementales**

Les rencontres se dérouleront en poules de 3 joueurs ou paires, avec 2 sortants par poule, suivies d'un tableau d'élimination directe. Les finales se dérouleront dans une salle ayant au minimum 7 terrains et seront placées sous la responsabilité d'un juge arbitre approuvé par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Finale départementale CODEP67 (voir sous-annexe 1) : Pour une finale départementale de zones nord et sud, les premiers joueurs ou paires des zones 1 et 2, seront désignés têtes de séries 1 et 2 (selon leur CPPH lors du tirage au sort). Dans le cas du simple, s'il y a 12 joueurs sélectionnés pour la finale, les 2èmes des zones Nord et sud seront désignés têtes de séries  $\frac{3}{4}$ . Le placement des autres joueurs dans les poules étant fait par tirage au sort. On prendra soin, cependant, à ce qu'il n'y ait pas 2 joueurs (ou 2 paires) du même club dans la même poule (dans la mesure du possible).



**Art. 67 -10 : Clubs organisateurs**

Les clubs organisateurs devront fournir le matériel et le personnel nécessaire au fonctionnement de la table de marque, selon le cahier des charges détaillé à la sous-annexe 2 et devront assurer le bon déroulement de la manifestation selon les directives du juge-arbitre. Le club organisateur de la finale départementale recevra une compensation financière de 200,- € du CODEP 67.

**Art. 67 -11 : Réserves**

Le CODEP 67 se réserve le droit de modifier ces règles particulières, sous contrôle et accord de la Commission Départementale Jeunes.

**Art. 67 -12 : Diffusion**

Un club doit s'assurer que le présent règlement a été diffusé auprès de tous ses joueurs, avant le début de la compétition.

**Art. 67 -13: Aménagements spécifiques**

Concernant les catégories Poussin et Minibad, les terrains seront aménagés selon les préconisations du « Dispositif Jeunes ».

**Art. 67 -14: Facturation**

Vous recevrez une facture du CODEP 67 pour régler l'inscription de vos joueurs, après l'étape 2. Si toutefois d'autres participants viennent à se rajouter à la compétition après cette journée, vous recevrez au plus tard après l'étape 7 les informations de paiement.

**Sous-Annexe 1 au règlement du Circuit jeunes :  
Tirage au sort des finales départementales**

**Confection des poules dans une finale départementale de 2 zones de compétitions :**

Si 6 joueurs (ou paires) sont qualifiés = 2 poules de 3 joueurs (ou paires).

<b>Poule 1</b>	<b>Poule 2</b>
1 zone A Tête de série	1 zone B Tête de série
Tirage aléatoire	Tirage aléatoire
Tirage aléatoire	Tirage aléatoire

Les deuxièmes et troisièmes de poule sont tirés au sort. On prendra soin dans la mesure du possible d'éviter que deux joueurs (ou 2 paires) du même club se trouvent dans la même poule.



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

**29**

Si 12 joueurs sont qualifiés = 4 poules de 3 joueurs.

<b>Poule 1</b>	<b>Poule 2</b>	<b>Poule 3</b>	<b>Poule 4</b>
1 zone A Tête de série n°1	1 zone B Tête de série n°2	2 zone A Tête de série 3/4	2 zone B Tête de série 3/4
Tirage aléatoire	Tirage aléatoire	Tirage aléatoire	Tirage aléatoire
Tirage aléatoire	Tirage aléatoire	Tirage aléatoire	Tirage aléatoire

Les deuxièmes et troisièmes de poule sont tirés au sort. On prendra soin dans la mesure du possible d'éviter que deux joueurs du même club se trouvent dans la même poule.

Tirage aléatoire	Tirage aléatoire	Tirage aléatoire	Tirage aléatoire
------------------	------------------	------------------	------------------

Les sorties de poule seront tirées au sort, après avoir placé les 2 (si que 2 poules) ou 4 têtes de séries (si 4 poules) et en respectant le RGC quant à la gestion des têtes de série.

## **Sous-Annexe 2 au règlement particulier du CODEP 67 : Cahier des charges pour le club organisateur**

Le responsable du circuit jeune 67 s'occupera des demandes d'autorisation, des inscriptions et des convocations. Il transmettra au club organisateur le fichier badnet la veille de la journée de circuit jeune.

### **❖ PARTICIPATION FINANCIERE :**

Le Comité Départemental (CODEP67) de badminton versera une compensation financière :

- De 120 euros pour 2 salles
- De 80 euros pour 1 salle
- Important : pour toutes les réservations de salle faites par le CODEP 67 aucune participation financière.

### **❖ INSTALLATION SPORTIVE :**

Disposer d'au moins 6 terrains pour une étape de double et 10 terrains pour une étape de simple.

### **❖ BESOINS MATERIELS : à prévoir par le club**

- prévoir une sonorisation et micro (sinon prendre contact avec le CODEP 67)
- tables et chaises pour la table de marque
- rallonges électriques



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°

**30**

❖ **BESOINS HUMAINS : à prévoir**

- Des bénévoles pour la table de marque
  - un responsable des annonces,
  - un responsable des terrains et volants
  - un responsable du pointage des joueurs
- Des bénévoles pour installer et désinstaller les terrains

❖ **BUVETTES:**

Le club hôte assurera une buvette à prix modérés, et en conservera les recettes.

N'oubliez pas de remplir une demande d'autorisation de vente d'Alcool auprès de votre commune.

A savoir toutes les consommations des responsables du CJ, arbitres et juges arbitres seront pris en charge par le CODEP 67. Pensez à réaliser une facture.

❖ **MISSIONS DU CODEP 67 :**

- Un responsable CJ67, sera présent à chaque étape et veillera à l'application du cahier de charge et au bon déroulement de la compétition. En particulier il supervisera la table de marque et secondera le juge-arbitre.
- Le CODEP 67 s'occupera de fournir
  - le matériel bureautique,
  - les ordinateurs, imprimantes
  - les supports (plaquettes) pour les feuilles de match
  - les scoreurs
  - les volants plumes (poule A et B) et volants en plastiques (pour les autres poules)
  - des numéros de terrains
  - s'occupera des demandes d'autorisation
  - des inscriptions
  - des convocations.
  - de trouver les juges arbitres

Il transmettra au club organisateur le fichier badnet la veille de la journée de circuit jeune.

❖ **ARBITRES**

Mettre à disposition tous les arbitres de son club (certifiés, stagiaires ou jeunes arbitres) ou à défaut des personnes ayant une bonne connaissance des règles (de préférence des compétiteurs). Ces aides, s'il ne s'agit pas d'arbitres, seront principalement utilisées pour officier lors des matchs des poussin(e)s et MiniBaD.

Si nécessaire le dispositif AT (Accompagnateur Terrain) peut-être activé pour les poussins et MiniBads (voir sous-annexe 3).

❖ **DIVERS**

Prendre contact avec la presse locale pour annoncer chaque étape de la compétition et faire en sorte que la couverture de la manifestation soit maximale



## **Sous-Annexe 3 au règlement particulier du CODEP 67 : Les accompagnateurs de terrains au circuit jeune**

### **SOMMAIRE**

1. OBJET .....	2
2. DOMAINE D'APPLICATION .....	2
3. DEFINITION.....	2
4. DESCRIPTION DETAILLE.....	2
ART. 1 DEFINITION DE L'ACCOMPAGNATEUR DE TERRAIN .....	2
ART. 2 ROLE DE L'ACCOMPAGNATEUR DE TERRAIN .....	3
ART. 3 FORMATION DE L'ACCOMPAGNATEUR DE TERRAIN .....	3
ART. 4 IDENTIFICATION DE L'ACCOMPAGNATEUR DE TERRAIN .....	4
ART. 5 MISE EN PRATIQUE .....	4
ART. 6 REACTIONS EN CAS DE PROBLEMES ET LIMITES .....	4
ART. 6 REMERCIEMENT .....	4

#### **1. OBJET**

Le présent additif a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles peuvent exercer les Accompagnateurs de Terrains au Circuit jeunes. Il précise les modalités d'exercices, le rôle et les limites de leur intervention.

#### **2. DOMAINE D'APPLICATION**

Les modalités du présent additif sont exclusivement destinées à la compétition Circuit jeune.

#### **3. DEFINITION**

AT = Accompagnateur de Terrain  
JA = Juge-Arbitre  
LAB = Ligue d'Alsace de Badminton  
CODEP = Comité Départemental

#### **4. DESCRIPTION DETAILLEE**

##### **ART 1 : Définition de l'AT**

L'AT est 1 personne qui lors d'un match de la compétition Circuit Jeune (étapes ou finales), officie au bord du terrain en l'absence d'un arbitre (si aucun n'est disponible), spécialement pour les catégories minibads et poussins.

Cette personne peut être soit :

- 1 adulte présent dans la salle
- 1 jeune (avec une licence FFBad), de la catégorie benjamin à minime.



### **ART 2 : Rôle de l'AT**

Les matchs des catégories minibads et poussins nécessite un soutien particulier.

Aussi l'AT veille à ce que la rencontre se déroule normalement tout en agissant sur 3 niveaux :

- 1) Il compte les points (à l'aide du scoreur).
- 2) Eventuellement, sur demande des joueurs à la fin d'un échange, il propose son avis sur la gestion des lignes (explication des limites, quand est-ce qu'un volant est in ou out). Dans le cas ou 1 des joueurs (ou plusieurs) se trompe sur le jugement des lignes, l'AT peut apporter son aide par une correction.
- 3) Lors du match, il s'assure que personne d'extérieur (parents/publics/coachs...) n'interfère sur le bon déroulement de la rencontre (hormis aux pauses autorisées lors du coaching à 11 et entre les sets). Dans le cas ou des personnes perturbent le match, il fait appel immédiatement au JA qui résoudra le problème.

### **ART 3 : Formation de l'AT**

A l'horaire de convocation des minibads ainsi que ceux des poussins, les personnes motivés pour être AT, se rendent à la table de marque (un appel au micro sera réalisé), afin d'être identifiées (rédaction d'une liste), et formées (mini-formation de 5 mn) par le JA (ou son adjoint, ou un arbitre), sur leur rôle qui doit se limiter exclusivement aux 3 niveaux d'intervention.

Une personne ne maîtrisant pas le système de comptage des points au badminton, ainsi que la gestion des lignes dans les catégories minibads et poussins ne peut pas être AT. Seul le JA peut désigner et valider les personnes qui seront AT.

### **ART 4 : Identification de l'AT**

Afin de clairement reconnaître dans une salle l'AT, il lui sera remis, s'il est désigné par le JA, une casquette (avec logo « LAB Circuit Jeune »). Cette casquette devra être rendue en fin de compétition.

### **ART 5 : Mise en pratique**

A l'appel d'un match d'un joueur, l'AT se rend à la table de marque pour chercher la feuille de match ainsi que les volants. Il exerce son rôle lors du match (scorer,...), puis à la fin du match, il veille à ce que les joueurs quitte le terrain puis il ramène à la table de marque la feuille de match correctement remplie ainsi que tous les volants.

### **ART 6 : Réactions en cas de problèmes et limites**

Si un problème se manifeste lors d'un match qui n'est pas du ressort de l'AT. Ce dernier est autorisé à suspendre le match, le temps de faire venir le JA, qui prendra le relai dans la résolution du problème.

Un AT ne peut pas exercer sur un terrain s'il existe entre lui et l'un des joueurs :

- un lien de parenté.
- un lien d'autorité (coach/entraîneur)
- un lien d'identification (même club)

### **ART 7 : Remerciement pour l'AT**

Afin de remercier l'AT pour sa participation, il lui sera remis 1 bon buvette d'une valeur de 5 euros. Ce bon sera à la charge du niveau de gestion de la compétition (CODEP pour les 7 étapes, et LAB pour les Finales).





## **Annexe 8: Règles particulières du CODEP 68**

### **Art. 68 - 1**

Un joueur devra être inscrit au plus tard 15 jours avant la première étape à laquelle il doit participer. Dans le cas du double, les paires devront être inscrites 15 jours avant chaque étape via badnet.

Aucune dérogation ne sera acceptée sauf pour l'étape 1 où le responsable de la CDJ68 pourra accepter un délai plus court sur justification pertinente du club.

### **Art. 68 - 2**

A partir de la catégorie minime, un joueur peut participer aux ICD dans la limite de 2 interclubs dans la saison. A partir du 3<sup>ème</sup> interclub joué, le joueur est automatiquement exclu du CJ.

### **Art. 68 - 3**

Un jeune 1<sup>ère</sup> année dans sa catégorie d'âge pourra évoluer dans une compétition de niveau « Excellence » sans être surclassé en CJ.

### **Art. 68 - 4**

Les frais d'inscriptions par joueur sont les suivants :

- Poussins, benjamins, minimes et cadets : 28€
- MiniBaD : 12€

### **Art. 68 - 5**

Dans le cas des MiniBaD, la CDJ68 se réserve le droit de fusionner le tableau garçon et le tableau fille s'il estime que le nombre de joueurs n'est pas suffisant pour permettre de jouer les 2 tableaux séparément. Dans ce cas, les résultats ne seront pas exportés sur poona, seul le classement général sera publié à l'issue de l'étape.

### **Art. 68 - 6**

Les clubs ou parents doivent communiquer par mail ou téléphone les forfaits de leurs joueurs au responsable de la CDJ68 le plus tôt possible et au plus tard :

- le vendredi précédent l'étape, avant midi pour les étapes de simple
- le mercredi précédent l'étape, avant midi pour les étapes de double

Si les délais sont respectés, ces forfaits annoncés ne seront pas sanctionnés et ne nécessiteront pas de justificatif.

### **Art. 68 - 7**

Nombre de joueurs qualifiés pour les finales départementales :

6 joueurs pour le simple et 3 paires pour le double si le nombre de joueurs inscrits dans la catégorie est inférieur à 18, sinon 12 joueurs pour le simple et 6 paires pour le double.

La CDJ se laisse toutefois le droit d'adapter le nombre de qualifiés pour une meilleure organisation des finales.



**Art. 68 - 8**

Toutes les poules se joueront en volants en plume fournis par le CODEP68.

**Art. 68 - 9**

Organisation des finales départementales :

Les 2 premiers joueurs ou paires (moyenne des classements) après la dernière journée de la première phase, seront désignés respectivement têtes de séries 1 et 2. Dans le cas du simple, s'il y a 12 joueurs sélectionnés pour la finale, les 3ème et 4ème du classement seront désignés têtes de séries ¾.

Dans tous les cas le juge-arbitre évitera dans la mesure du possible, que deux joueurs du même club se trouvent dans la même poule.

**Art. 68 - 10**

Chaque joueur recevra, lors de sa première participation à une étape, de la part du CODEP68, un carnet de suivi et d'explications sur la compétition. Ce carnet servira de feuille de présence et devra impérativement être signé par le(s) juge(s)-arbitre(s) de chaque étape avant de quitter la salle à la fin de la compétition.

**Art. 68 - 11** Le CODEP versera une compensation financière au club organisateur d'une étape s'il respecte le cahier de charge suivant :

- ✓ Faire acte de candidature auprès de la CDJ 68 dans les délais impartis.
- ✓ Disposer d'au moins 5 terrains pour une étape de double et 7 terrains pour une étape de simple.
- ✓ Fournir le personnel (3 personnes en permanence) et le matériel (sonorisation, branchement électrique, plaquettes pour les joueurs, etc...) nécessaire au fonctionnement de la table de marque.
- ✓ Mettre à disposition tous les arbitres de son club (certifiés, stagiaires ou jeunes arbitres) ou à défaut des personnes ayant une bonne connaissance des règles (de préférence des compétiteurs). Ces aides, s'il ne s'agit pas d'arbitres, seront principalement utilisées pour officier lors des matchs des poussin(e)s et MiniBaD.
- ✓ Prendre contact avec la presse locale pour annoncer chaque étape de la compétition et faire en sorte que la couverture de la manifestation soit maximale.
- ✓ Former au moins une des personnes présentes à la table de marque au logiciel badnet. Une formation sera proposée par le responsable du circuit jeune 68 en début de saison.

Le responsable du circuit jeune 68 s'occupera des demandes d'autorisation, des inscriptions et des convocations. Il transmettra au club organisateur le fichier badnet la veille de la journée de circuit jeune.



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement CJ68  
2016-2017

PAGE N°  
**35**

**Annexe 9: Règles particulières du CODEP 88**